



**CIRCUIT VAPEUR DENIS PAPIN**  
**ASSOCIATION DE MODÉLISME VAPEUR**  
(OU TOUTE AUTRE ÉNERGIE)  
**FERROVIAIRE NAVAL ET TERRESTRE DE CHITENAY**  
Chemin de Franche Epine – 41120 - CHITENAY  
(Adresse postale : CVDP - 11c route de la Haye 41120 LES MONTILS)  
<http://cvdpchitenay.free.fr>

## Journées de circulation d'août 2024

### Samedi 10 et dimanche 11 août

### - FICHE D'INSCRIPTION -

A retourner au plus vite et avant le 30 juillet 2024 par courrier ou par e-mail : [jpnicolas53@gmail.com](mailto:jpnicolas53@gmail.com)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Je viendrai seul  / accompagné de \_\_\_\_\_ personne(s)

#### Transport :\*

Voiture  Voiture + caravane  camping-car  j'aurai 1 remorque

#### Matériel présenté :

Désignation, et besoin particulier : \_\_\_\_\_

Je souhaite venir avant  après  les dates d'ouverture au public pour  rouler avec mon matériel, pour  vous aider à quelques travaux.

**Date arrivée** : le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heure **Date de départ** : le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heure

**Hébergement** \*  Personnel  Sur le site du CVDP (camping car – caravane – tente)

Un plateau-repas froid vous est proposé pour le repas de midi au prix de 12 € (hors boisson) et barbecue le soir à 8 € si vous voulez y participer indiquez le nombre de repas :

Jour	Samedi 10	Dimanche 11
Midi		
Soir		

*Les tickets-repas devront être payés dès votre arrivée au guichet de la gare - Sauf avis contraire les autres repas ne sont pas prévus, pour les autres jours, chacun devra prévoir ses repas.*

**Date et signature** :

**Rappel :** Le Règlement intérieur s'applique à tous, les conducteurs et propriétaires de matériel roulant en 5' et 7-1/4' devront soit être membre du CVDP, soit être porteur d'une attestation nominative d'une assurance couvrant la responsabilité civile. Dès leur arrivée chaque conducteur devra consulter puis remplir et signer le registre des utilisateurs du circuit. Les locomotives à vapeur pourront être soumises au contrôle d'ouverture des soupapes à la discrétion du Président du CVDP. Tous matériel non conforme ne sera pas admis à circuler.

Cocher les cases concernées